

**Arrêté du 3 avril 2013 portant nomination à une commission régionale d'inscription
et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes
NOR : JUSC1306358A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2, L. 822-6 ;

Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2010 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion ;

Vu les arrêtés du 28 septembre et du 14 octobre 2011 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion ;

Vu les propositions du ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur, en date du 24 octobre 2012 ;

Vu les propositions du président de la chambre régionale des comptes de la Réunion et de Mayotte, en date du 7 janvier 2013 ;

Vu les propositions du président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Saint-Denis-de-la-Réunion, en date du 19 février 2013 ;

Vu les propositions et avis du premier président de la cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion et du procureur général près ladite cour, en date du 28 février 2013 ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion :

En qualité de président

M. Olivier FROMENT, président de chambre à ladite cour, titulaire.

Mme Gilberte PONY, conseillère à ladite cour, suppléante.

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

M. Stéphane GUEGUEIN, premier conseiller à la chambre régionale des comptes de la Réunion et de Mayotte, titulaire.

M. Taha BANGUI, conseiller à la chambre régionale des comptes de la Réunion et de Mayotte, suppléant.

En qualité de professeur des universités spécialisé en matière juridique, économique ou financière

Mme Mireille MARTEAU-LAMARCHE, professeur de droit privé à la faculté de droit de Saint-Denis, titulaire.

M. Jean-Baptiste SEUBE, professeur de droit privé à la faculté de droit de Saint-Denis, suppléant.

En qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière

M. Frédéric FOUCQUE, dirigeant de société, titulaire.

M. Jean-Marie LE BOURVELLEC, dirigeant de société, titulaire.

M. Gérard LEBON, président du syndicat de gérants de stations-service, suppléant.

M. Younous RAVATE, dirigeant de société, suppléant.

En qualité de représentant du ministre chargé de l'économie

M. Daniel PARIS, contrôleur financier à la direction régionale des finances publiques de la Réunion, titulaire.

M. Jacques DUREL, responsable de la division « Dépenses de l'Etat » à la direction régionale des finances publiques de la Réunion, suppléant.

En qualité de membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

M. Franck LOUSSOUARN, commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Saint-Denis-de-la-Réunion, titulaire.

M. Patrick NAGRE, commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Saint-Denis-de-la-Réunion, suppléant.

Article 2

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 3 avril 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice, et
par délégation,
La sous-directrice du droit économique,

Aude AB-DER-HALDEN